



REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Et DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Circulaire du Ministre n° 26/17 du 14 JUIN 2017

Tunis, le.....

A

Messieurs les Présidents des Universités,

Monsieur le Directeur général de la Direction Générale des Etudes Technologiques (DGET),

Mesdames et messieurs les Directeurs généraux centraux du Ministère, des Centres de Recherche et des Offices des Œuvres universitaires

Mesdames et messieurs les Directeurs et Doyens des Établissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche,

Objet : Fonds d'Innovation pour l'Employabilité.

Dans le cadre de l'entrée en application des mesures d'appui à l'employabilité des diplômés de l'ES annoncées le 11 mai 2017, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) engage un Fonds d'Innovation pour le financement de ses Programmes phares:

1. Programme d'appui à la **pédagogie innovante** pour une meilleure connexion de l'Université avec la Société et le marché du travail.
2. Programme de soutien aux **Centres de Carrières -4Cs-** pour un meilleur conseil, orientation, préparation et aide à l'insertion professionnelle.
3. Programme de promotion d'une **vie universitaire** pour le développement des aptitudes, des initiatives et de la réussite des étudiants.
4. Programme **d'actions en entreprises** pour la valorisation des résultats des travaux de fin d'études et de recherche et la mobilité vers l'entreprise.

Le Ministère compte mettre à profit le mécanisme compétitif du Programme d'Appui à la Qualité (PAQ) pour le financement des meilleurs plans d'actions et initiatives innovantes. Avec ce mécanisme, le MESRS entend renforcer l'autonomie dans l'identification et la gestion des projets, préserver la qualité des propositions de projets et assurer de manière concomitante l'équité des chances d'accès aux financements dans une démarche de discrimination positive en direction des plus jeunes institutions universitaires.

Les institutions universitaires : Universités, Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique (EESR), Offices des œuvres universitaires (OOU) et Centres de recherche (CR) sont invitées à présenter des propositions de projets en réponse aux appels à compétition que le MESRS lancera régulièrement pour chaque programme durant les années 2017-2018.

Chaque Programme phare du MESRS fera l'objet d'un ou de plusieurs tours de compétition, selon les budgets disponibles ; pour chaque tour, des termes de références publiés fixeront les objectifs et priorités, les modalités de soumission ainsi que les critères d'évaluation et de sélection des propositions candidates.

Le processus complet d'attribution des allocations se déroulera en trois phases (i) d'information et de formation aux techniques de montage de projets, (ii) d'évaluation et de sélection des projets soumis à la compétition et, (iii) de contractualisation entre les porteurs de projets lauréats et le MESRS. Les institutions universitaires bénéficiaires de subventions du PAQ exécuteront leurs projets conformément aux procédures opérationnelles du Fonds et se soumettront à un système de suivi et évaluation de la mise en œuvre régulière dont les résultats conditionneront le financement progressif du projet.

Le PAQ dispose d'un Comité de Pilotage et d'un Panel d'évaluateurs externes qui seront amenés à être renforcés –dans le cadre d'appels à candidatures - selon les spécificités des programmes phares.

Dans ce contexte, le MESRS lance un premier appel à projets relatif au **Programme d'appui aux Centres de Carrières -4Cs-** conformément aux conditions fixées dans les termes de référence ci-joints et également accessibles sur les sites web : www.mes.tn . Cet appel comprend deux volets complémentaires :

1. **Le PAQ-4Cs** s'adresse à tous les EESR déclarés éligibles dans le but d'appuyer la capacité de gestion des Centres de Carrière 4C dans leur mission élargie d'écoute de l'environnement et de la Société, d'information, d'aide à l'insertion des étudiants et du suivi de leur devenir professionnel.
2. **Le PAQ-PRICE** pour la Certification des compétences est destiné aux universités et aux EESR qui souhaiteraient : (i) disséminer et pérenniser les acquis du Programme Intégré de certification des Compétence pour l'Emploi (PRICE) (dans le cadre des 4Cs), en formant et certifiant les enseignants, les étudiants ainsi que les administrateurs de centres de passage d'examen existants et/ou, (ii) investir de nouveaux champs de certification en réponse à une demande du bassin d'emploi ou à désir de positionnement par rapport à une niche porteuse d'employabilité.
 - a. **Le PAQ-PRICE/Universités** est destiné aux universités qui devraient formuler –à travers le Centre 4C de l'Université- les besoins communs à tous les EESR qui lui sont

Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Slim Khalbous

affiliés. La certification visée ici est transversale et concerne en priorité les langues étrangères et, plus généralement, les compétences transférables (communication, management, entrepreneuriat, etc.).

- b. Le PAQ-PRICE/EESR s'adressent aux établissements d'enseignement et de recherche pour financer des certifications spécifiques aux métiers auxquels ils forment, de types « métiers » ou « Constructeur/Produit&Services/Marché ».

Compte tenu de l'importance que revêtent ces programmes phare en générale et ces deux premiers appels à propositions en particulier, messieurs les Présidents d'Universités et le Directeur général de la DGET, mesdames et messieurs les Doyens et directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que mesdames et messieurs les responsables des Centres de carrières 4C, sont invités à tout mettre en œuvre pour le succès de cette initiative et l'atteinte de ses objectifs d'une meilleure employabilité de nos jeunes diplômés.

Avec mes vœux de plein succès aux candidats !

3

Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Slim Khalbous



ANNEXE

A. Programme d'Appui à la pédagogie innovante pour une meilleure connexion avec le marché du travail.

a) **Au niveau de la pédagogie.** Cette catégorie du PAQ s'adresse aux établissements d'enseignement et de recherche ; il vise l'objectif spécifique d'adapter la formation à la demande sociale et économique avec le résultat attendu que chaque établissement universitaire noue des partenariats avec l'environnement socio professionnel, anime un territoire et maîtrise les outils de conception pédagogique et de mise en œuvre d'une formation qui insère. Les subventions du PAQ seront octroyées principalement pour la mise en place de parcours co-construits et de projets innovants et d'excellence qui insèrent.

Les financements permettront d'adapter l'environnement de formation et d'apprentissage (acquisition de matériel de travaux pratiques et de ressources documentaires), la formation des formateurs, l'accompagnement par les méthodologues, la mobilisation d'une expertise externe, le suivi des diplômés, l'audit des parcours, etc.

b) **Au niveau de l'harmonisation des cursus avec les standards internationaux via l'accréditation.**

Le PAQ - **Accréditation** des cursus professionnalisants répond à des besoins confirmés pour l'accréditation¹ internationale de programmes, en priorité des formations médicales, d'ingénieurs et de management. Pour rappel, l'accréditation des formations médicales selon des standards internationaux comparables à ceux de la Fédération mondiale pour l'éducation médicale (*World Federation of Medical Education, WFME*) est désormais une condition préalable à la reconnaissance internationale des diplômes médicaux nationaux et donc la mobilité des diplômés à l'horizon 2023. De même, dans son rapport intitulé « Une nouvelle vision du Système National de Formations d'Ingénieurs » (octobre 2015, www.mes.tn), le Groupe d'Etudes sur la Formation d'Ingénieurs (GEFI) a relevé, parmi les principaux écarts du système tunisien par rapport au reste du monde, l'inexistence d'un système d'accréditation des institutions et des programmes de formation d'ingénieurs. Dans le paysage diversifié de la formation d'ingénieurs (public et privé) qui s'est installé en Tunisie, il recommande expressément le recours à l'accréditation internationale pour (i) attester de la qualité des formations d'ingénieurs, (ii) habiliter les établissements à dispenser une formation conduisant à délivrer le diplôme d'ingénieur et, (3i) protéger le Titre d'ingénieur diplômé. Dans ce cadre, les allocations du PAQ seront délivrées sur une base compétitive aux EESR désireux de se présenter à l'accréditation internationale et couvriront les frais du processus d'accréditation (expertise, enquêtes, analyse des données factuelles, frais d'accréditation, etc..).

4

¹ L'accréditation dont il s'agit ici est un jugement de la conformité d'un programme au regard d'un référentiel et de standards préétablis par des organismes indépendants, mettant l'accent sur la double vocation académique et professionnelle de la formation, et basé sur une évaluation externe menée périodiquement par un organisme indépendant dont la notoriété est reconnue.

Ministre de l'Enseignement
Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Slim Khalbous



B. Soutien aux Centres de Carrières -4C- (et structures d'interfaçage) en aide à l'insertion professionnelle.

a) Le PAQ-4Cs (CG) de cette catégorie s'adresse aux établissements d'enseignement et de recherche dans le but d'appuyer les Centres de Carrière 4C dans leur mission élargie d'écoute de l'environnement et de la Société, d'aide à l'insertion des étudiants (y compris la certification des compétences) et de suivi de leur devenir professionnel ainsi que les EESRS de manière plus générale en les dotant d'une capacité de gestion proactive (en direction de l'environnement) et redevable dans le pilotage des cursus qui insèrent.

Les allocations de ce Volet serviraient au financement de plans d'actions pertinents en appui à l'employabilité des diplômés que ces structures auraient préparés, l'impulsion de synergies par le réseautage autour d'une plateforme commune 4C et le jumelage à l'échelle nationale et internationale. En particulier, et pour que ces structures puissent assurer un appui à l'employabilité des diplômés, il est important qu'elles puissent disposer et communiquer une information exhaustive en direction (i) des lycéens (et leurs familles) sur les formations qui insèrent et les aptitudes et pré requis pour suivre avec succès ces formations, (ii) des étudiants sur les opportunités d'emplois et de stages et, (iii) de la Société (et la prise de décision du MESRS)) sur l'efficiences des cursus.

b) Le PAQ-PRICE pour la Certification des compétences est destiné aux universités et EESR qui souhaiteraient disséminer et pérenniser les acquis du programme PRICE (notamment dans le cadre des 4Cs), en formant et certifiant les enseignants, les étudiants ainsi que les administrateurs de centres de passage d'examen dans le but, et selon les acteurs, d'accéder plus facilement à un emploi qualifié (diplômés), de disposer d'une visibilité plus grande des compétences des diplômés à recruter (employeurs), de s'assurer de la qualité d'une formation ou partie d'une formation (autorités éducatives) et, de garantir la mobilité des personnes ainsi que le développement économique (Société).

5

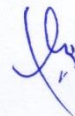
C. Promouvoir une vie universitaire propice au développement des aptitudes, des initiatives et de la réussite des étudiants.

a) Le PAQ- Services aux étudiants est un programme collaboratif et fédérateur de tous les acteurs de la vie étudiante; les fonds subsidiaires seront octroyés sur appels à projets aux services de soutien aux étudiants (ministère, universités, EESR et Offices des œuvres universitaires) pour financer les activités suivantes (*liste non exhaustive*) :

- les activités associatives culturelles, scientifiques et sportives pour le bien-être physique et psychique des étudiants ; il s'agit ici de soutenir les initiatives étudiantes (culture active), faire émerger la création artistique étudiante (mise à disposition et aménagement de studios et locaux, concours d'amateurs, festivals, etc.), animer les lieux de la vie étudiante par les échanges culturels et les rencontres-compétitions sportives au sein des résidences étudiantes, des restaurants, des établissements, etc., organiser les visites pour la découverte du monde professionnel ;

Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Slim Khalbous



- les problèmes sociaux et de santé (y compris psychologique) en facilitant l'accès des étudiants à des parcours de soins coordonnés et de proximité et en déployant une médecine préventive.

b) Le PAQ- Modernisation du cadre de la vie universitaire sera mis en place dès lors qu'une stratégie globale et intégrée pour la modernisation de la gestion des ressources dédiées à la vie universitaire sera élaborée²; ce dernier volet devrait aborder l'organisation structurelle (organigramme et textes réglementaires), les processus de gestion et de communication entre acteurs/structures (Manuels de procédures, référentiels de compétences, fiches de postes), un plan de développement continu des compétences et d'optimisation des ressources humaines ainsi que la mise en place d'un système de management de la qualité. Une attention particulière sera accordée à la mise aux normes et à la certification des structures (en particulier la restauration et l'hébergement : ISO et HSSE) ainsi qu'à la réduction des risques professionnels.

C. Programme d'actions en entreprises pour la valorisation des résultats des travaux de fin d'études et de recherche et la mobilité vers l'entreprise.

L'objectif spécifique ici est de contribuer à une meilleure insertion du jeune diplômé dans le marché du travail via le renforcement de sa culture entrepreneuriale et d'innovation ainsi que la promotion du transfert des résultats des travaux de PFE et de recherche (doctorale ou post doctorale). Ce volet du PAQ soutiendra :

- a) **Le Fast Track VRR Junior ou Post PFE** qui s'adresse aux étudiants en fin de cursus d'ingénieurs et de masters professionnels pour financer des travaux de projets de fin d'études (PFE) innovants et répondant à des besoins exprimés par l'entreprise ayant pour finalité la réalisation de prototypes industriels et le développement (ou l'amélioration) du système de production (système, procédé, dispositif ou produit).
- b) **Le MOBIDOC** qui continuera de financer, à travers la compétition, des projets de recherche Innovation en entreprises au profit de doctorants et de jeunes chercheurs (Docteurs en post Doc) dans l'objectif d'une intégration plus aisée dans le monde professionnel à travers l'acquisition d'une expertise professionnelle et d'une culture d'entreprise leur ouvrant des horizons de carrière plus larges. Le projet assurera également la gestion, le suivi du déroulement du partenariat ainsi que l'évaluation des résultats du projet.

² . Il est prévu notamment de faire un état des lieux exhaustif de l'existant, d'analyser les besoins d'amélioration en référence aux standards internationaux et d'élaborer une politique concertée de mise à niveau du patrimoine et de sa gestion. Cette démarche aboutira à la formulation d'un plan d'actions stratégique (comprenant le montage institutionnel et financier) pour la mise à niveau de l'environnement (équipements et infrastructures) ainsi que la modernisation de la gestion des différentes structures concernées par la gestion des ressources de la vie universitaire (Les structures concernées sont la Direction générale des bâtiments et des équipements, les Universités et les établissements qui en relèvent ainsi que les œuvres universitaires en charge des foyers universitaires (publics et privés), les restaurants et les centres culturels et sportifs.)

Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Slim Khalbous



c) Le **PAQ- START-Up** avec ses deux volets :

- i. **Le Concours de la meilleure initiative entrepreneuriale** qui viendra compléter les mesures systémiques visant à renforcer l'éducation entrepreneuriale au sein des universités.
- ii. **Le Pré-Amorçage et Essaimage Scientifique** qui vise à appuyer (i) la création et le fonctionnement d'entreprises innovantes nées d'une recherche partenariale pilotée par les besoins de l'entreprise et de la Société ainsi que (ii) la promotion du transfert des connaissances et des technologies des milieux universitaires vers le monde professionnel. Il s'agit de mettre à disposition des porteurs de projets innovants des fonds pour le pré amorçage de leurs propres entreprises innovantes et par conséquent la création d'emplois qualifiés. Ce mécanisme devrait également dynamiser l'écosystème de la valorisation des résultats de la recherche.


Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Slim Khalbous